



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Avenir de la centrale thermique du Havre

Question orale n° 99

### Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'avenir de la centrale thermique du Havre en lien avec les expérimentations actuellement menées à Cordemais et qui pourraient faire des centrales françaises un modèle de transition du charbon vers la valorisation des déchets verts.

### Texte de la réponse

#### AVENIR DE LA CENTRALE THERMIQUE DU HAVRE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Paul Lecoq, pour exposer sa question, n° 99, relative à l'avenir de la centrale thermique du Havre.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Madame la ministre, ma question était destinée presque personnellement à M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, mais son absence n'est pas grave, car je pense qu'il vous a communiqué sa réponse.

Le plan climat que vous avez dévoilé en juillet dernier prévoit l'arrêt de la production d'électricité issue du charbon. Ce choix affecte les centrales thermiques et paraît trop tranché ; il y a un milieu entre ouverture et fermeture. Les centrales thermiques sont un outil indispensable pour le réseau électrique français, qui risque de se tendre à l'amorce de la transition énergétique. Lorsque les centrales à charbon auront été fermées, la quantité d'énergie disponible sur le réseau ne sera pas suffisante pour faire face aux pointes de consommation électrique, même avec l'ouverture de l'EPR de Flamanville.

Les équilibres de la transition énergétique sont très précaires, vous le savez, et les centrales thermiques constituent une réponse à l'intermittence des énergies renouvelables telles que l'éolien et le solaire. Maintenir notre indépendance énergétique en cas de pic tout en préservant nos outils énergétiques et les savoir-faire des salariés d'EDF semble une solution plus pragmatique que la fermeture pure et simple des centrales du Havre et de Cordemais, que je connais bien.

En outre, l'activité de ces centrales est très importante pour l'économie locale. On estime par exemple que la fermeture pure et simple de la centrale du Havre ferait perdre une cinquantaine d'emplois de dockers et qu'elle déséquilibrerait le budget du port. La CGT évalue à 4 000 le nombre total d'emplois qui seraient supprimés en France.

Dans la fermeture des centrales à charbon, l'enjeu, c'est le combustible. Or ces deux centrales thermiques font d'énormes efforts de recherche pour diminuer la part du charbon dans leur production d'électricité. Au Havre, les combustibles solides de récupération sont testés, tandis que Cordemais se charge d'étudier l'apport de déchets verts ligneux dans son *mix* de combustible. Ces essais sont fondamentaux : nous avons la possibilité de trouver

à court terme des solutions innovantes et performantes, et de les exporter pour que la France soit un acteur incontournable de la reconversion écologique des centrales thermiques. Les dispositifs antipollution de ces deux centrales sont les plus performants.

Au-delà du travail de la mission interministérielle chargée d'évaluer l'impact socio-économique de la fermeture des centrales électriques au charbon d'ici à 2022, M. le ministre d'État a-t-il l'intention de séjourner plusieurs jours au Havre et à Cordemais, comme il l'a fait à Fessenheim, afin de bien comprendre les enjeux de la fermeture de ces centrales thermiques et de rencontrer tous les acteurs concernés ?

Enfin, pourquoi ne pas avoir attendu les conclusions de cette mission interministérielle pour annoncer le calendrier de fermeture ?

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

**Mme Élisabeth Borne**, *ministre chargée des transports*. Monsieur Lecoq, vous avez adressé votre question à M. Nicolas Hulot, qui m'a en effet chargée de vous répondre.

Les centrales à charbon ont longtemps été essentielles à la production électrique française mais elles émettent de grandes quantités de CO<sub>2</sub> et contribuent à la pollution atmosphérique. L'ambition de la France dans la lutte contre le dérèglement climatique nécessite à moyen terme d'arrêter ces centrales, qui seront remplacées par des moyens de production moins polluants.

C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du plan climat, à cesser la production d'électricité à partir du charbon d'ici la fin du quinquennat. Les territoires qui accueillent ces centrales devront être accompagnés individuellement dans le cadre des contrats de transition écologique. Vous savez combien Nicolas Hulot tient à ce que la transition énergétique prenne en considération tous les enjeux sociaux.

Pour travailler de manière concrète sur l'avenir des sites d'implantation des centrales au charbon, comme la centrale du Havre, le Gouvernement, vous l'avez rappelé, a confié une mission aux inspections générales de l'environnement et du développement durable, des affaires sociales et de l'économie. Cette mission s'entretiendra évidemment avec les élus des territoires concernés.

Le Gouvernement portera une attention particulière, dans ce cadre, aux projets de conversion des sites à des combustibles comme la biomasse. L'option consistant à remplacer une centrale à charbon par une centrale utilisant la biomasse est en effet intéressante puisqu'elle permettrait de maintenir une activité sur le site tout en contribuant au développement des énergies renouvelables ou de récupération. Comme vous l'avez dit, EDF teste actuellement, dans sa centrale de Cordemais, l'utilisation de biomasse résiduelle provenant de l'entretien des parcs et jardins, en co-combustion avec du charbon. Le Gouvernement suivra avec attention les résultats de ce projet de démonstration.

Il faut toutefois souligner les contraintes qui pèsent sur le volume de biomasse pouvant être utilisée par des centrales électrogènes de grande puissance, en particulier pour ce qui concerne biomasse végétale. Ces projets doivent donc être développés en tenant compte des enjeux d'approvisionnement et de conflits d'usage qu'ils pourraient soulever.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

**M. Jean-Paul Lecoq.** Votre réponse, madame la ministre, montre une certaine progression : au début, il était question de fermer ces centrales ; à présent, vous nous dites que vous examinez la possibilité de faire évoluer ces centrales vers un autre combustible, par exemple la biomasse issue des déchets verts. J'apprécie beaucoup cette évolution, et elle sera appréciée sur les territoires concernés, où l'on a du mal à discerner l'avenir. Le charbon est utilisé en France dans de nombreux secteurs, notamment l'agriculture, de façon bien plus polluante que dans les centrales thermiques, même si elles dégagent du CO<sub>2</sub>. Je répète que nous apprécions ces propos

et que je les relaierai parmi la population havraise.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Paul Lecoq](#)

**Circonscription** : Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 99

**Rubrique** : Énergie et carburants

**Ministère interrogé** : Transition écologique et solidaire

**Ministère attributaire** : Transition écologique et solidaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [23 janvier 2018](#)

**Réponse publiée le** : 31 janvier 2018, page 578

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 janvier 2018](#)